



OBJECTIF OCTOBRE 2016

UCITS NIVEAU 2

Quels sont les conseils pratiques pour être prêt ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Jean-Pierre Gomez

Head of Regulatory & Public Affairs - **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**

UCITS V vise à durcir la réglementation et harmoniser le régime **des dépositaires**, les règles de rémunération et le régime des sanctions. Depuis que les **mesures de niveau 1** sont obligatoires (**mars 2016**) et que les **mesures de niveau 2** le seront pour **octobre 2016**, IFE a réuni un panel d'experts pour dresser un premier bilan de ces étapes de transition. Concrètement, vous examinerez en détail les mesures de niveau 2 et vous vous pencherez sur le retour d'expérience pratique des **banques dépositaires**.

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h05 UCITS V – Origines d'une réforme

- Évolutions de la jurisprudence sur la responsabilité du dépositaire
- La directive GFIA et le dépositaire
- Mise en application dans le cadre de la directive GFIA
- Convergence entre les UCITS et les FIA

Thibaut Partsch

Avocat à la cour

LOYENS & LOEFF LUXEMBOURG S.À R.L.

9h45 UCITS niveau 2 : quels risques et défis pour les banques dépositaires ?

- Quelles opportunités pour le marché ?
- UCITS niveau 2 octobre 2016 versus alignement avec AIFMD
- Quels sont les devoirs pour les dépositaires ? Solvency : comment assurer la protection des actifs ? Comment s'organise l'indépendance entre le dépositaire et la société de gestion ?
- Quelle est la meilleure façon de se préparer ? Quelles seront les bonnes pratiques ? Quels sont les avantages ?
- Un nouvel aménagement de la responsabilité du dépositaire : guide pratique

Gaelle Schneider

Counsel

ARENDT & MEDERNACH

10h45 Café-Networking

Retour d'expérience



11h15 Quels retours d'expériences pour une banque dépositaire ?

- Quelle est la « Checklist » des exigences à remplir par les sociétés de gestion et leurs dépositaires pour être conforme à la directive UCITS V ?
- Quels sont les coûts associés ?
- Quels sont les exemples de politiques d'investissement sophistiquées ?
- Quelles sont les différences entre les politiques d'investissement / objectifs et les limites d'investissement ?
- Quelle comparaison entre les cadres réglementaires des fonds UCITS et les fonds non-UCITS (Partie I, Partie II, SIF) ?
- Quelle évaluation des opportunités liées à la directive AIFM ?
- Quels avantages pour le client ?

Max Welbes, Partner, MNKS

Jean-Pierre Gomez

Head of Regulatory & Public Affairs

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Vincent Willem

Head of Depositary Control and Oversight

BANQUE DE LUXEMBOURG

Séverine Loisel

Head of Depositary Bank

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

12h45 Séance de questions / réponses

13h00 Fin de session

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Renseignements programme

Amélie Bry
abry@efe.fr

Renseignements inscriptions :

IFE by abilways - infoclient-ife@abilways.com
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81

OUI, je m'inscris à la formation **" UCITS - Niveau 2 "** (code 26330F) du mercredi 25 mai 2016 de 9h00 à 12h45
Participation (+ 3 % TVA) : 550 € HT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Secteur d'activité :

N° TVA :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

e-mail* :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26330F F2